RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté modifiant l'arrêté du 23 juin 2010 portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité santé publique vétérinaire

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2010 portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité santé publique vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 13 février 2013

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

Le 1° de l'article 1er de l'arrêté du 23 juin 2010 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« 1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

M. Berny (Philippe) ;

M. Brugère (Hubert) ;

Mme Dufour (Barbara) ;

M. Lacheretz (Antoine) ;

Mme Magras (Catherine) ;

Mme Ruvoen (Nathalie). »

Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 24 AVR. 2013

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

L'adjointe au directeur général
Chef du service de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Mireille RIOU-CANALS

Valérie BADUEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité gestion de la santé des bovins

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 13 février 2013

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité gestion de la santé des bovins :

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

Mme Arcangioli (Marie-Anne) ;

M. Guatteo (Raphael) ;

M. Millemann (Yves) ;

M. Schelcher (François).

2° en qualité de personnalités qualifiées :

M. Alzieu (Jean-Pierre) ;

M. Camuset (Philippe) ;

M. Roch (Nicolas) ;

M. Salat (Olivier).

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 octobre 1996 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 24 AVR. 2013

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

L'adjointe au directeur général
Chef du service de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Mireille RIOU-CANALS

Valérie BADUEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité médecine du comportement des animaux domestiques

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 13 février 2013

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité médecine du comportement des animaux domestiques :

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

Mme Combrisson (hélène) ;

Mme Escriou (Catherine) ;

Mme Gilbert (Caroline) ;

M. Lefebvre (Hervé) ;

Mme Siliart (Brigitte).

2° en qualité de personnalités qualifiées :

M. Diaz (Christian) ;

Mme Diederich (Claire) ;

Mme Pillonel (Colette) ;

Mme Titeux (Emmanuelle) ;

Mme Viera (Isabelle).

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 octobre 1996 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 24 AVR. 2013

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

L'adjointe au directeur général
Chef du service de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Mireille RIOU-CANALS

Valérie BADUEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité dermatologie vétérinaire

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 13 février 2013

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité dermatologie vétérinaire :

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

M. Bourdeau (Patrick) ;

Melle Cadiergues (Marie-Christine) ;

M. Lloyd (David) ;

Mme Marignac (Geneviève) ;

M. Pin (Didier).

2° en qualité de personnalités qualifiées :

M. Beco (Luc) ;

M. Bensignor (Emmanuel) ;

Mme Degorce (Frédérique) ;

Mme Feuilhade (Martine) ;

Mme Laffort (Catherine) ;

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 octobre 1996 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 24 AVR. 2013

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

L'adjointe au directeur général
Chef du service de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Mireille RIOU-CANALS

Valérie BADUEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité gestion de la santé et de la qualité en production porcine

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 3 octobre 2012,

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée.

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité gestion de la santé et de la qualité en production porcine :

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

Mme Belloc (Catherine) ;

M. Martineau (Guy-Pierre) ;

M. Demont (Pierre) ;

Mme Laitat (Martine).

2° en qualité de personnalités qualifiées :

M. Lebret (Arnaud) ;

M. Gambade (Patrick) ;

M. Morvan (Hervé) ;

M. Leneveu (Philippe).

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 octobre 1996 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 24 AVR. 2013

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

L'adjointe au directeur général
Chef du service de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Mireille RIOU-CANALS

Valérie BADUEL